



COLLEGE VAN PROCUREURS-GENERAAL – COLLÈGE DES PROCUREURS GÉNÉRAUX

Statistisch analisten – Analystes statistiques

## ANALYSTE STATISTIQUE - COORDINATEUR TECHNIQUE

Collège des procureurs généraux  
Bruxelles

Analystes statistiques près le ministère public (Ordre judiciaire)

[http://www.just.fgov.be/statistique\\_parquets](http://www.just.fgov.be/statistique_parquets)

L'équipe des analystes statistiques près le ministère public, qui travaille sous l'autorité du Collège des procureurs généraux, est constituée de deux analystes statistiques auprès de chaque parquet général (Anvers, Bruxelles, Gand, Mons et Liège) et de quatre coordinateurs auprès du Collège des procureurs généraux.

Le ministère public **engage un coordinateur technique francophone des analystes statistiques.**

### 1. Données d'identification :

<b>Dénomination de la fonction</b>	Coordinateur technique des analystes statistiques niveau 1/A
<b>Organisation :</b>	SPF Justice
<b>Service :</b>	Collège des procureurs généraux à Bruxelles

### 2. Contexte de la fonction :

La mission centrale des analystes statistiques auprès du Collège des procureurs généraux et des parquets généraux consiste à fournir des données statistiques univoques et fiables sur les activités du ministère public, dans le but d'atteindre une meilleure compréhension de son fonctionnement. De cette manière, les analystes statistiques mettent à la disposition des chefs de corps du ministère public, ainsi que du ministre de la Justice, un instrument d'appui indispensable en matière de politique criminelle et de gestion.

Les coordinateurs et les coordinateurs techniques auprès du Collège des procureurs généraux sont responsables du développement des instruments statistiques pour le ministère public ainsi que de la coordination et de la synchronisation des activités des analystes statistiques des parquets généraux et de la gestion des données, du développement des procédures de comptage sous SAS et des applications sur le web.

Les coordinateurs (N/F) sont chargés d'assurer la coordination statistique et fonctionnelle de l'équipe et de représenter le service auprès des instances externes ou de tiers. Les coordinateurs techniques (N/F) sont responsables de toutes les procédures SAS et constituent le point de contact privilégié pour le service d'encadrement ICT du SPF Justice.

Les coordinateurs techniques exercent leurs fonctions essentielles en concertation avec les coordinateurs généraux.

### **3. Principales finalités :**

3.1 En tant que **coordinateur** de l'équipe des analystes statistiques, soutenir le développement conceptuel d'une statistique standardisée et intégrée pour le ministère public, et continuer à développer les instruments statistiques. Cet approfondissement vise notamment l'intégration des informations statistiques dans le cycle de la politique criminelle.

3.2 En tant que **coordinateur**, faire rapport au Collège des procureurs généraux de l'évolution et du planning des projets, signaler les éventuels problèmes et besoins et présenter les résultats.

3.3 Comme **coordinateur technique** assurer la communication avec le service d'encadrement ICT du SPF Justice.

3.4 Comme **expert SAS** être responsable de la réalisation et de l'accompagnement technique des projets en SAS.

Il s'agit entre autres des tâches suivantes:

- a) Développer des procédures de comptage aussi bien en vue de faire des rapports standardisés qu'en vue de réaliser des analyses dynamiques.
- b) Contribuer au développement d'un datawarehouse
- c) S'occuper de la réalisation et de l'actualisation des applications web.

S'occuper de la mise à jour semestrielle de la base de données du Collège des procureurs généraux.

3.5 En tant que **coordinateur et personne de contact**, assurer l'interface et gérer les relations avec les fournisseurs de données et les destinataires des rapports en vue de garantir des prestations de qualité dans les délais convenus.

Il s'agit entre autres des tâches suivantes :

- a) Etre la personne de contact dans le cadre de sa spécialité ;
- b) Représenter les analystes statistiques auprès d'autres instances (nationales et internationales) ;
- c) Participer à des réseaux d'expertise du Collège des procureurs généraux, à des groupes de travail, forums et comités d'accompagnement ;
- d) Garantir une relation optimale avec les utilisateurs internes et externes.

3.6 En tant que **coordinateur et conseiller**, assurer le bon développement de la collecte de données afin qu'elle réponde aux besoins des utilisateurs et aux normes de qualité fixées.

Il s'agit entre autres des tâches suivantes :

- a) Coordonner les activités des analystes statistiques : contrôler la qualité (des données de base, de la méthodologie, la cohérence, etc.) ;
- b) Encadrer le service au niveau des méthodes et des directives statistiques et scientifiques ;
- c) Être responsable de la rédaction de vade-mecum et d'autres directives en vue d'un enregistrement des données aussi précis que possible ;

- d) Conseiller le Collège des procureurs généraux lors de la rédaction de circulaires, du moins en ce qui concerne les éventuelles implications statistiques générées par de (nouvelles) initiatives.

3.7 En tant qu'**analyste statistique**, traiter et analyser les données pour le Collège des procureurs généraux.

Il s'agit entre autres des tâches suivantes :

- a) Analyser le projet d'étude ;
- b) Collecter et valider les données ;
- c) Appliquer (et, le cas échéant, développer) des modèles de données statistiques ;
- d) Traiter et analyser les données à l'aide de logiciels statistiques ;
- e) Contrôler la qualité des statistiques établies ;
- f) Présenter une contextualisation méthodologique et une interprétation des statistiques fournies.

3.8 En tant que **conseiller**, émettre des avis et faire des recommandations utiles en ce qui concerne les autres projets du ministère public et du SPF Justice dans le cadre de la collecte d'informations et de l'exploitation statistique des données.

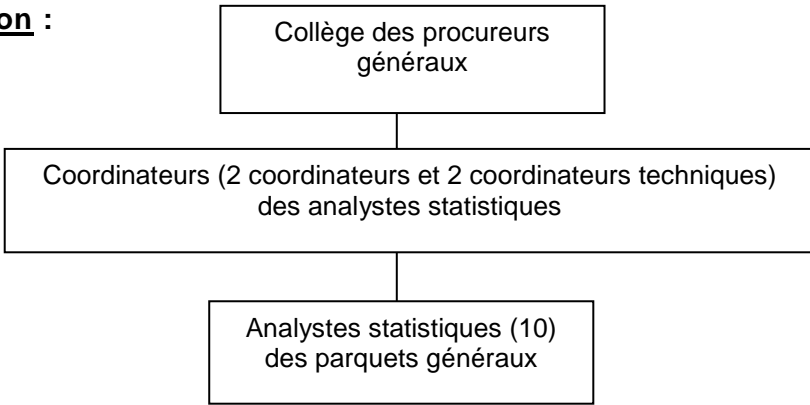
Il s'agit entre autres des tâches suivantes :

- a) Fournir des informations sur les données disponibles ;
- b) Suggérer des améliorations techniques pour les procédures de récolte des données ;
- c) Participer à des groupes de travail dans le cadre de projets sous-traités.

#### 4. **Éléments de réseau**

<i>De qui la fonction reçoit-elle les informations ?</i>	<i>Quelles informations la fonction reçoit-elle ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collège des procureurs généraux</li> <li>• Réseau d'expertise « Statistiques » + autres réseaux d'expertise</li> <li>• Conseil des procureurs du Roi</li> <li>• Conseil des auditeurs du travail</li> <li>• Procureur fédéral</li> <li>• Procureurs généraux</li> <li>• Procureurs du Roi</li> <li>• Collègues analystes statistiques</li> <li>• SPF Justice</li> <li>• Service de la politique criminelle</li> <li>• Institut national de Criminalistique et de Criminologie (INCC)</li> <li>• Police (services de la police fédérale/locale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de circulaire et circulaires</li> <li>• Rapports et avis</li> <li>• Rapports de réunions</li> <li>• Données en vue de leur traitement statistique</li> <li>• Législation existante (loi, A.R., A.M., etc.)</li> <li>• Littérature spécialisée</li> <li>• Rapports de recherche</li> </ul>
<i>À qui la fonction fournit-elle des informations ?</i>	<i>Quelles informations la fonction fournit-elle ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collège des procureurs généraux</li> <li>• Réseau d'expertise « Statistiques » + autres réseaux d'expertise</li> <li>• Conseil des procureurs du Roi</li> <li>• Conseil des auditeurs du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels</li> <li>• Données statistiques</li> <li>• Analyses statistiques</li> <li>• Avis</li> <li>• Vade-mecum</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procureur fédéral</li> <li>• Procureurs généraux</li> <li>• Procureurs du Roi</li> <li>• Collègues analystes statistiques</li> <li>• Ministère public, Bureau permanent de la mesure de la charge de travail</li> <li>• Ministre de la Justice</li> <li>• SPF Justice, Bureau permanent de la statistique et de la charge de travail</li> <li>• Service de la politique criminelle</li> <li>• Institut national de Criminalistique et de Criminologie (INCC)</li> <li>• Conseil supérieur de la Justice</li> <li>• Police (services de la police fédérale/locale)</li> </ul>	
---	--

<p><b>5. <u>Position</u> :</b></p> <div style="text-align: center;">  <pre> graph TD     A[Collège des procureurs généraux] --&gt; B[Coordinateurs (2 coordinateurs et 2 coordinateurs techniques) des analystes statistiques]     B --&gt; C[Analystes statistiques (10) des parquets généraux]           </pre> </div>	
Dirigé par :	le réseau d'expertise « Statistiques », le Collège des procureurs généraux
Assure la coordination de :	l'équipe d'analystes statistiques des parquets généraux

<b>6. <u>Profil de compétences</u></b>	
<i>Compétence</i>	<i>Définition</i>
Orientation sur les résultats	L'orientation sur les résultats signifie faire preuve d'enthousiasme, de volonté et d'ambition en vue d'obtenir des résultats, en entreprenant de manière ciblée et le plus efficacement possible toutes les actions et les initiatives nécessaires, tout en respectant les échéances et en assumant ses responsabilités.
Coopération	Coopérer consiste à s'identifier à l'équipe, à partager les connaissances et les informations de manière transparente au-delà de son propre service et à encourager l'esprit d'équipe afin de collaborer à la réalisation des objectifs fixés pour l'équipe.

Serviabilité	Être serviable consiste à acquérir de la crédibilité en se mettant à la disposition du client interne et/ou du citoyen, en le respectant et en traitant ses questions de manière transparente, intègre et objective.
Loyauté	Agir de façon loyale consiste à soutenir, à transmettre et à exécuter les décisions prises tout en maintenant un esprit critique constructif par rapport à ces décisions.
Conceptualisation	Conceptualiser désigne la pensée conceptuelle et la transposition de ces concepts dans des solutions applicables.
Direction	Diriger signifie la gestion et le suivi du temps, des coûts, des activités et des ressources.
Coaching/développement	Coacher les autres et contribuer à leur développement consiste à faire progresser les collaborateurs et à leur donner des conseils pertinents quant à leur mode de fonctionnement.

<b>7. <u>Conditions à remplir pour participer à la sélection</u></b>	
Diplôme et niveau de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise ou licence en sciences humaines incluant une solide formation statistique</li> </ul>
Domaine de connaissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise en statistique et en logiciels statistiques</li> <li>• Formation SAS (BASE et MACRO)</li> <li>• Bonne connaissance de MS Office</li> <li>• La connaissance de l'organisation judiciaire et des notions de droit pénal et de procédure pénale forment également un atout</li> <li>• Connaissance de HTML est un atout</li> </ul>
Expérience dans d'autres fonctions ou domaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une expérience professionnelle dans une institution universitaire ou dans un autre service de soutien politique constitue un atout</li> <li>• Avoir une expérience dans le traitement statistique des données électroniques ou autres ; éventuellement en rapport avec les missions principales et les processus de base de l'ordre judiciaire et des parquets ou des parquets généraux en particulier.</li> <li>• Avoir une expérience comme coordinateur d'un projet constitue un atout</li> <li>• Une expérience pratique au sein du ministère public constitue un atout.</li> <li>• Être lauréat d'un examen ou d'un test organisé par le Selor constitue un atout.</li> </ul>
Nature et durée des formations internes	Formation sur le terrain
Connaissances linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une bonne connaissance de la langue néerlandaise est exigée</li> <li>• La connaissance de l'allemand et de l'anglais constitue un atout</li> </ul>

## **8. Conditions de travail**

Vous êtes engagé(e) en tant qu'analyste statistique auprès du Collège des procureurs généraux, à Bruxelles, sous un contrat de travail à temps plein et à durée indéterminée, à l'échelle barémique A11 (min. € 21.880 – max. € 33.895, salaire annuel brut, montants non indexés).

## **9. Comment poser sa candidature ?**

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 21 avril 2010

Les candidatures doivent être motivées et accompagnées d'un *curriculum vitae*. Elles seront :

➤ soit envoyées par écrit au :

Collège des procureurs généraux  
À l'attention des analystes statistiques coordinateurs  
Rue E. Allard 42  
1000 Bruxelles

➤ soit envoyées par courrier électronique à l'adresse : [sa-as.colpg@just.fgov.be](mailto:sa-as.colpg@just.fgov.be)

Les candidats qui remplissent les conditions seront contactés pour participer à l'épreuve de sélection.